

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ECO 009-6551/19/BM

#### ■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "Pacte PME" pour développer les relations entre donneurs d'ordre et PME du territoire et paiement de la cotisation 2019

### MET 19/12019/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Pacte PME » a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, ...) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

Pour ce faire, les activités de l'association se déploient sur deux axes :

- L'ouverture des grands comptes à de nouveaux fournisseurs ou partenaires,
- Le renforcement des PME ou ETI qui sont déjà leurs fournisseurs ou partenaires.

Ces axes sont mis en œuvre en associant non seulement des grands comptes et des organisations professionnelles représentant des PME, mais aussi des établissements financiers, des investisseurs, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements publics de recherche, des pôles de compétitivité et des organismes publics d'aide aux PME.

L'association agit dans le cadre d'une démarche intitulée « mobilisation positive » décrite dans le « Pacte PME » à laquelle les membres doivent adhérer.

L'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

métropolitain. Aussi, la Métropole entend soutenir le « Métropolitain Business Act (MBA) » initié par la CCIMP et développer les actions structurantes de la relation entre les donneurs d'ordre et les PME du territoire.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé d'adhérer à l'association « Pacte PME » par délibération n° ECO 008-3623/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association « Pacte PME », la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 400 euros pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'adhésion de la Métropole à cette association est notamment un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré à l'association "Pacte PME" en 2018 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 12 400 euros ;

- ;

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Pacte PME », ainsi que le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 12 400 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY